

*Présidé par Gilbert DE MIRAS*

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs Jean-Claude BANIZETTE, Philippe COUSINET, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Marie-José GUÉRIN, Jean-Charles JOURDAN, Jean-Pierre JOYEUX, Joëlle LABADIE, Jean-Thierry LANSADE, Michel MOUTREUIL, Michel NICOLEAU, Jean-Louis REY, Christian SCALIGER, Jean-Éric VIGOUROUX, Joan VILLECHENOUX - Conseillers Communautaires titulaires.

Mesdames et Messieurs Maryse BRAIT, René CANU-MONGET, Stéphane CHAUMARD, Christian CLUZEAU, Sylvie LAMARZELLE, Éric REY, Jean-Rémy ZIÉBA - Conseillers Communautaires suppléants.

**Membres excusés** : Mesdames et Messieurs Jean-Marc BOISSENOT, Marie-José ÉLIE, Christian GALLOT, Philippe FAYET, Nicole JOUANNEAU, Daniel LACHAIZE, Jean-Claude MAILLAT, Ghislain PANTAROTTO.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre JOYEUX

M. Banizette, Maire, accueille l'Assemblée dans la salle des fêtes de Nastringues.

Lecture par M. Descoins du compte rendu du 08 mars 2011.

**L'Assemblée, à l'unanimité, valide le compte rendu  
du Conseil Communautaire du 08 mars 2011**

### **1. Subvention Amicale Laïque de Vélines - section cyclotourisme et VTT**

Le Président rend compte de la présentation de M. Bara, Président de l'association.

L'association organise 2 manifestations : le 03 avril et le 04 septembre.

En 2010, la manifestation du mois de septembre a attiré environ 90 personnes.

L'association demande une subvention de 500 €. Le Bureau a émis un avis favorable.

Certains délégués jugent que l'intérêt communautaire des manifestations n'est pas flagrant.

Le Président précise que le circuit passe par plusieurs communes membres de la Communauté de Communes (CDC)

Depuis la mise en place du soutien aux manifestations, le Bureau examinait les demandes et rendait compte au Conseil Communautaire (délibération de délégation de pouvoir du 12 avril 2007). Depuis 2010, la trésorerie demande une délibération pour toutes les subventions non inscrites au budget.

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide d'allouer à ladite association une subvention de 500 €.

**Pour** : 13                      **Contre** : 3 (*JL. Rey, C. Scaliger, J. Villechenoux*)

**Abstentions** : 8

## 2. Acquisition du parking de la halte ferroviaire de Vélines

Le Président rappelle le projet d'aménagement du parking de la halte ferroviaire de Vélines. Il précise que la commune, actuellement propriétaire, propose de vendre les terrains à la CDC, pour l'euro symbolique.

**Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- décide de l'acquisition desdits terrains pour l'euro symbolique,
- délègue son pouvoir au Président pour la signature des documents afférents

## 3. Régime indemnitaire

Le Président rappelle la qualité du travail effectué par les agents de la collectivité et propose une harmonisation des traitements.

Il n'est pas possible de modifier les indices fixant la rémunération, il propose donc de nouvelles modalités du régime indemnitaire.

- Attribution d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
 

Filière administrative	Fonctions : Services généraux
Grade : Adjoint administratif	Coefficient maximal : 8
Prorata du temps de travail	
Soit pour F. Barthélémy (mi-temps) une prime de 149 76 € / mois	
- Majoration de l'IAT
 

Filière sportive	Fonctions : Direction et encadrement
Grade : Educateur	Coefficient maximal : 8
Prorata du temps de travail	
Soit pour V. Ferraz une prime de 350 € / mois	
- Majoration de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS)
 

Cadre d'emploi : Techniciens Supérieurs Territoriaux
Prorata du temps de travail
Soit pour E. Lagouarde une prime de 280 € / mois

P. Cousinet demande des précisions sur le mode de calcul des primes attribuées.

S. Fourcaud : l'État condamne l'augmentation des charges de personnel des collectivités mais dans le même temps leur transfère de plus en plus de compétences.

**Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- accepte la création d'une IAT telle que définie ci-dessus,
- accepte les majorations des indemnités,
- charge le Président de fixer par arrêté le montant individuel

## 4. Participation Enfance à la CDC du pays Foyen

Le Président rappelle la fréquentation par les enfants de notre territoire des structures d'accueil de la CDC du Pays Foyen.

- Crèche Les P'tits Loups : 5 850.46 heures
  - Crèche Tom Pouce : 7 384.22 heures
- Soit : 13 234.68 heures (rappel 2009 : 10 608.73 heures)

Selon la CDC du Pays Foyen, le coût horaire est de 2.17 €, ce qui représente pour notre collectivité un coût effectif de 28 719 €.

Une nouvelle participation de 13 000 € sera proposée à la CDC du Pays Foyen selon les modalités suivantes :

La CAF retient 3 places temps plein pour son financement ce qui équivaut à 6 000 heures / an.

$6\,000 \times 2.17 = 13\,020 \text{ €}$

8 000 € restent à la charge de notre collectivité, ce qui est équivalent au montant de la participation de la CDC de Castillon-Pujols.

**Délibération : Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de proposer, à la CDC du Pays Foyen, une participation enfance de 13 000€.**

D. Lachaize, en sa qualité de Vice-président de la commission Enfance et S. Baggio, coordonnatrice Enfance ont rencontré les représentants de la CDC du Pays Foyen.

Le calcul de la participation devrait être accepté, bien qu'il ne représente pas le coût réel de l'accueil.

### **5. Admission en non valeur**

Suite au diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif de la SCI de l'Alba et au non paiement de la facture afférente d'un montant de 60 €, il convient d'admettre le titre en non-valeur, conformément à l'état transmis par la trésorerie de la Force.

**Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire décide de l'admission en non-valeur dudit titre**  
**Pour : 22                    Abstentions : 2                    (JC. Jourdan, J. Villechenoux)**

Certains délégués pensent que cette procédure est un mauvais signal envoyé aux habituels payeurs défaillants.

Il est précisé que cette admission n'éteint pas la poursuite mais constate comptablement la probable irrécouvrabilité de la dette.

### **6. Restauration des berges de la Dordogne 1<sup>ère</sup> tranche : avenant au marché lot 2**

Le Président rappelle le marché de restauration des berges pour 102 822.25 € HT et le lot n°2 attribué à l'association Isle & Dronne pour un montant de 18 255 €. Des travaux complémentaires d'abattage d'arbres et de débroussaillage sont nécessaires.

L'avenant n° 2 de l'association Isle et Dronne est d'un montant de 2 300 €.

C. Scaliger, ancien pépiniériste, considère que le travail est mal fait par les ouvriers qui ne bénéficient pas d'un bon encadrement. Les arbres sont abîmés et les broussailles laissées sur place...

Le Président propose d'en référer à C. Dufy, technicien rivière en charge du suivi des travaux et d'inviter C. Scaliger pour une prochaine visite du chantier.

**Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**  
**- accepte l'avenant Isle et Dronne pour un montant de 2 300 €,**  
**- autorise le Président à signer les documents afférents,**  
**Pour : 23                    Contre : 1 (C. Scaliger)**

### **9. Attribution du marché de serrurerie du centre de loisirs intercommunal (CLSH)**

Le Président demande à M. Moutreuil de se retirer afin de ne prendre part ni à la délibération ni au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle le lancement de l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée pour la serrurerie du CLSH.

Dans le cadre de cette consultation, une seule offre a été présentée. Il s'agit de l'entreprise REC pour un montant de 17 108.78 € TTC.

**Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- accepte l'offre présentée par l'établissement REC,
- autorise le Président à signer les documents afférents,

### **10. Attribution du marché de serrurerie du centre de loisirs intercommunal (CLSH)**

Le Président rappelle le marché relatif aux travaux du CLSH et la défaillance de l'établissement Aquitaine Métallerie pour le lot serrurerie.

Une somme de 10 000 € TTC a été versée pour un matériel qui n'a jamais été livré.

La trésorerie de La Force éprouve de grandes difficultés pour le recouvrement de ladite somme.

Le Président propose de déposer plainte et de se constituer partie civile.

**Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- décide de déposer une plainte avec constitution de partie civile contre Aquitaine Métallerie,
- autorise le Président à ester en justice,
- accepte de charger un cabinet d'avocats de défendre les intérêts de collectivité

### **11. Taxes directes locales : vote des taux 2011**

Le Président donne la parole à F. Barthélémy, comptable, qui explique les nouvelles modalités de la fiscalité locale et notamment les taux de référence 2010 recalculés par l'État afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale et une part des frais de gestion auparavant perçus par l'État.

P. Cousinet demande qu'une information soit diffusée auprès de la population pour expliquer l'évolution des taux, imposée par l'État et donc subie par les communes et la CDC.

De plus les explications données par l'État ne sont pas claires et des précisions doivent être demandées.

Le Président précise que l'Association des Maires de France (AMF) a donné des explications.

Le Président propose de ne pas modifier la pression fiscale de la CDC et de voter les taux tels qu'indiqués sur l'état 1259 envoyé par la Préfecture

	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux %</b>	<b>Produits attendus (€)</b>
Taxe d'habitation	7 395 000	2.91	215 195
Taxe foncière (bâti)	5 362 000	2.56	137 267
Taxe foncière (non bâti)	387 000	8.58	33 230
Cotis° Foncière Entreprises	1 020 000	3.77	38 454
Fiscalité Professionnelle de Zone	15 000	21.81	3 272
<b>PRODUIT TOTAL ATTENDU</b>			<b>427 418</b>

**Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire :**

- prend acte des taux de référence 2010,
- décide de ne pas modifier la pression fiscale de la CDC
- vote les taux proposés par l'État

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4** (C. Cluzeau, P. Cousinet, S. Fourcaud, M. Nicouleau)

**12. Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : vote des taux 2011**

Le Président donne la parole à F. Barthélémy, qui explique les modalités de calcul des 2 syndicats auxquels la compétence de collecte des ordures ménagères a été confiée.

- SMICTOM de Castillon : 7 communes

Report des taux votés en 2009 par le syndicat

Base de calcul : bases foncières

- SMCTOM de Montpon : 3 communes

Augmentation du produit attendu de 4 %

Base de calcul : population communale

Les Maires des 3 communes se mettent d'accord pour appliquer un lissage des taux.

Le Président propose les taux suivants.

	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>SMICTOM 1 ramassage</b>	4 338 953	13.30	577 081
<b>2 ramassages</b>	420 678	15.70	66 046
<b>SMCTOM Bonneville</b>	186 522	12.90	24 061
<b>Montazeau</b>	227 575	11.41	25 966
<b>Saint-Vivien</b>	170 526	13.39	22 833

**Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux tels que mentionnés ci-dessus.**

### 13. Vote des budgets 2011

#### 1. Budget principal

Le Président donne la parole à F. Barthélémy, qui donne des explications sur le budget 2011 proposé par la commission « Finances ».

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit N-1	2 501.17	Affectation du résultat	2 501.17
Dépenses imprévues	29 314.05	Virement de sect° à sect°	800 000.00
Emprunt CLSH (capital)	25 165.95	FCTVA	70 000.00
Amortissements	11 993.00	Amortissements	22 650.00
Projet gare de Vélines	198 501.00	Subventions gare	108 535.00
CLSH	52 191.00	Subventions CLSH	240 980.00
Travaux rivière	118 752.00	Subventions rivière	118 752.00
Frais d'études	25 000.00		
Achats fonciers	450 000.00		
Travaux divers	450 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 363 418.17</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 363 418.17</b>

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Virement de sect° à sect°	800 000.00	Excédent N-1	774 753.13
Dépenses imprévues	76 566.72	Atténuation de charges	6 900.00
Charges générales	95 600.00	Produit des services	17 500.00
Charges personnel & élus	175 300.00	Dotations & participations	274 657.00
Autres charges courantes	1 069 548.41	Produits exceptionnels	1 500.00
Charges financières	18 700.00	Amortissements	11 993.00
Amortiss. & dotations	31 650.00	Impôts & taxes	1 180 062.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 267 365.13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 267 365.13</b>

Le Président donne la parole aux délégués.

Plusieurs s'étonnent de ne pas voir de lignes budgétaires ouvertes pour les 2 importants projets en cours de la CDC ; l'écopôle et la maison de santé.

Le Président précise que le plan de financement de la maison de santé n'est pas encore défini car le projet est revu à la hausse.

Quant à l'écopôle, l'année 2011 est consacrée aux études, les dépenses importantes n'interviendront qu'à partir du prochain exercice.

Les sommes mises en réserve en investissement soit 900 000.00 € (achats fonciers & travaux divers) sont en fait destinées à ces opérations.

P. Cousinet propose d'ouvrir une ligne de fonds de concours pour les communes membres. La réforme territoriale et notamment la fusion avec la CDC du Gursonnais (dont le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est très supérieur au nôtre), va grever le budget des projets communaux.

P. Cousinet demande un vote du budget à bulletin secret.

**Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'exprime sur le budget tel que présenté :**

**Pour : 8**

**Abstention : 0**

**Contre : 16**

Le Président s'informer sur les délais impartis pour une nouvelle présentation du budget. Une commission Finances puis un Conseil Communautaire seront programmés.

## 2. Budget annexe SPANC

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	190.60	Excédent N-1	2 511.60
Équipements divers	6 650.00	Virement de sect° à sect°	4 000.00
		Amortissements	329.00
<b>TOTAL</b>	<b>6 840.60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 840.60</b>

  

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Virement de sect° à sect°	4 000.00	Excédent N-1	103 736.18
Dépenses imprévues	8 471.18	Atténuation de charges	500.00
Charges générales	48 000.00	Redevances	24 800.00
Charges de personnel	69 000.00	Subv° Agence de l'eau	20 764.00
Autres charges courantes	20 000.00		
Amortissements	329.00		
<b>TOTAL</b>	<b>149 800.18</b>	<b>TOTAL</b>	<b>149 800.18</b>

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe SPANC à l'unanimité.

## 3. Budget annexe Intervention économique

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	4 515.55	Excédent N-1	18 412.55
Amortissements	4 947.00	Cess° bâtim. Nastringues	45 000.00
Acquisition de terrains	38 000.00	Amortissements	10 850.00
Travaux divers	26 800.00		
<b>TOTAL</b>	<b>74 262.55</b>	<b>TOTAL</b>	<b>74 262.55</b>

  

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	2 030.68	Excédent N-1	36 583.68
Charges générales	22 650.00	Amortissements	4 947.00
Autres charges courantes	6 000.00		
Amortissements	10 850.00		
<b>TOTAL</b>	<b>41 530.68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 530.68</b>

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe Intervention économique à l'unanimité.

4. [Budget annexe Zone d'activité](#)

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit N-1	143 229.74	Virement de sect° à sect°	103 209.22
Emprunt (capital)	240 000.00	Excédent de fonctionnem.	143 229.74
Stock terrains aménagés	751 158.96	Annulation de stock	887 949.74
<b>TOTAL</b>	<b>1 134 388.70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 134 388.70</b>

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Virement de sect° à sect°	103 209.22	Excédent N-1	96 879.15
Dépenses imprévues	3 465.56	Vente terrains aménagés	110 000.00
Emprunt (intérêts)	10 608.00	Subventions	125 514.84
Travaux	78 320.43	Opérations de stock	761 766.96
Opérations de stock	672 837.74		
Stock terrains aménagés	225 720.00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 094 160.95</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 094 160.95</b>

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe Zone d'activité à l'unanimité.

La séance est levée à 22H45.